

Une offre de stationnement plus attractive

La Ville et la CU GPS&O ont choisi un nouveau Déléataire de Service Public pour l'exploitation des parkings souterrains et sur voirie à Mantes-la-Jolie. Au terme de la procédure, la société Interparking a été retenue pour son offre commerciale attractive. Elle proposera notamment des tarifs avec 50% de réduction jusqu'au 31 décembre 2021 et la gratuité du stationnement souterrain les soirs.

En matière de stationnement, les compétences sont partagées entre la Ville de Mantes-la-Jolie (voirie) et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (ouvrages). Dans un souci de cohérence de la gestion de ce service public, une convention de groupement d'autorités concédantes a été conclue, avec désignation de la Ville en qualité de coordonnateur. Une consultation a été lancée le 13 mars 2020 en vue de concéder l'exploitation du stationnement sur voirie ainsi que celle de quatre parcs (Hôtel de Ville, Cœur de Mantes, Normandie, Vieux Pilori - celui de la gare fait l'objet d'une autre procédure conduite par la CU GPS&O).

Au terme de la procédure, la société Interparking a été retenue, car elle présentait le meilleur compromis pour répondre aux attentes des collectivités et à celles des usagers et des commerçants. La durée du contrat est d'environ 4 ans. Au plus tard le 3 août 2021, le concessionnaire exploitera les parkings en ouvrage (955 places), le stationnement sur voirie, constitué d'une zone rouge et d'une zone bleue (3160 places) ainsi que l'aire Briessel proche de l'Hôtel de Ville (70 places).

RENFORCER LA FREQUENTATION

L'enjeu est bien de valoriser et de renforcer la fréquentation des parkings en ouvrage, grâce à une politique tarifaire attractive conçue pour dynamiser le centre commerçant. « *Nous devons faire en sorte que le prix du stationnement ne soit pas un frein à l'activité du Centre-ville* », estime Carole Philippe, adjointe au Maire en charge du commerce et du stationnement. « *Nous souhaitons aussi aider les commerçants dans la perspective de la reprise économique après la crise sanitaire* ».

DES AVANTAGES POUR LES AUTOMOBILISTES

La désignation d'un nouveau concessionnaire va se traduire par de nouveaux avantages concrets de paiement dans les parkings qui remplacent ceux existants :

- **50% de remise** sur le tarif actuel, sans condition, jusqu'à la fin de l'année 2021.
- **La gratuité du stationnement en ouvrage et en enclos tous les soirs** 7j/7 de 18h30 à 8h, jusqu'à fin 2021.

À partir de 2022, le stationnement sera gratuit 3h, de 19h à 22h, tous les vendredis et samedis.

- À partir du 1^{er} janvier 2022, une carte gratuite (la P.Card) offrira **une remise de 30%** sur le tarif horaire qui n'augmentera pas par rapport au tarif actuel. S'y ajoutent des offres d'abonnement préférentielles, par exemple pour les télétravailleurs et les covoitureurs. Par ailleurs, les abonnements en cours perdurent jusqu'à la fin de leur date de validité.

Communiqué de presse 2/2



- **Des actions de marketing** avec les commerçants permettront d'offrir des heures de stationnement.
- La mise en place d'une **tarification dynamique**, variant en fonction de l'affluence. Une initiative innovante et pertinente afin de mieux répartir l'affluence (réductions jusqu'à 70%).

1,7M€ D'INVESTISSEMENTS

L'une des missions confiées à l'opérateur est la réalisation d'importants travaux de modernisation.

- En surface, les horodateurs datés seront remplacés par **des équipements de technologie récente** permettant le paiement dématérialisé, le paiement par CB sans contact et l'identification des plaques d'immatriculation.
- Le parking en surface de **l'Aire Brioussel** (à proximité immédiate de l'Hôtel de Ville) est transformé en un parc de stationnement avec barriérage et contrôle d'accès pour en faciliter l'utilisation et appliquer des réductions de tarifs.
 - Dans les parkings en ouvrage, la **signalétique** horizontale et verticale sera entièrement renouvelée.
 - **Des points de charges pour véhicules électriques** vont être installés (recharge électrique, bornes arrêt minute, système de comptage par niveau).
 - **L'agence commerciale** sera maintenue au parc Hôtel de Ville mais sera réaménagée et plus visible de l'extérieur.

UNE EXIGENCE : LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Ville engagée dans la protection de l'environnement, Mantes-la-Jolie a fait du développement durable un axe prioritaire de son développement. Interparking est le seul opérateur de stationnement en France à être certifié CO² neutre. Il s'engage à obtenir ce label localement avec :

- la mise en place progressive **d'éclairages LED** dans tous les parkings,
- la pose de **détecteurs de présence**,
- l'installation de **variateurs de vitesse** pour les ventilateurs afin de limiter la consommation,
- **la filtration des particules** fines et extra-fines,
- la mise à disposition de **véhicules électriques** pour les agents,
- l'aménagement de **zones de vélos sécurisées** dotées de racks superposés (10€/mois, 100€/année).

LE GROUPE INTERPARKING

Interparking figure parmi les principaux exploitants de parkings en Europe. Notre stratégie s'appuie sur trois piliers : l'amélioration permanente de la qualité de nos services ; une offre innovante de solutions de mobilité pour répondre aux défis des villes ; une politique responsable qui préserve l'environnement.

Cette approche a permis au groupe de poursuivre son développement et lui assure aujourd'hui une présence forte dans neuf pays européens. Nous mettons ainsi à la disposition de nos clients 956 sites, ce qui représente un total de 418 511 places de stationnement à travers le continent. Le Groupe Interparking affiche une croissance soutenue avec un chiffre d'affaires récurrent de 482,8 millions d'euros en 2019.

Plus d'infos sur
manteslajolie.fr

